

Comment se fait-il qu'ils aient eu honte et peur de l'appliquer? Cette loi est en vigueur depuis dix longues années, et ses dispositions exigeaient une révision des listes chaque année. Cependant nous n'avons eu que quatre révisions, et lorsque, dans cette chambre, durant le dernier parlement, le ministre de la Justice annonça qu'il n'y aurait pas de révision des listes, il fut accueilli par les applaudissements non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais de ses partisans. Eh bien! nous allons revenir au système en vigueur durant les 20 premières années de la confédération, système qui fonctionnait admirablement et contre lequel il ne s'est jamais élevé une seule plainte. Nous allons revenir à ce système et abolir celui qui n'a jamais été accepté avec confiance par ceux mêmes qui l'appuyaient.

Mon honorable ami passe ensuite à la réforme du tarif. Je vais suivre l'exemple de mon honorable ami en disant peu de choses à ce sujet. Je m'efforcerai cependant à dire le peu que j'ai à dire en moins de paroles qu'il ne l'a fait. Mon honorable ami éprouve des doutes sur la nature de cette réforme, et il dit que le pays éprouve aussi des doutes. Je diffère d'opinion avec lui; le pays n'éprouve aucun doute sur la nature de la réforme que nous allons opérer. Certes, il y a quelques incrédules du côté de la gauche, et l'honorable député est le pire de tous. Mais il aime ses doutes: il se complait à les entretenir.

Pour ce qui est de la nature de la réforme du tarif, il n'est pas un homme d'affaires, il n'est pas un consommateur ou un producteur qui ait des doutes à ce sujet. Il est parfaitement connu que nous allons essayer d'alléger le fardeau qui pèse actuellement sur le peuple, sans toutefois nuire à aucun des intérêts existants. Quant à la question de satisfaire la curiosité de mes honorables amis, l'honorable député ne sera pas surpris si je lui dis que le moment n'est pas opportun. Chaque chose viendra en son temps, et lorsque mon honorable ami, le ministre des Finances (M. Fielding), présentera ses mesures, l'honorable chef de l'opposition constatera qu'elles sont précisément ainsi que je l'ai dit.

Mon honorable ami s'est ensuite jeté dans une comparaison des dépenses. Sur ce point je dirai peu de choses, car il me suffira de rappeler une seule observation pour démontrer d'une manière concluante à la Chambre combien il y a peu à répondre à ce qui a été dit sur ce sujet. Il a dit qu'à la dernière session nous avons demandé des crédits s'élevant à \$3,000,000 de plus que les crédits demandés par tout parlement antérieur. L'honorable député a fait cette déclaration délibérément. De fait, nous avons pris les estimations mêmes de l'honorable député sans en altérer le chiffre. Nous n'avons pas excédé de \$3,000,000 le montant ordinaire en prenant les estimations qu'il avait demandées pour lui-même.

L'honorable député comprend-il combien de semblables assertions ont peu de force? Elles se réfutent d'elles-mêmes.

On nous a dit que nous serions jugés d'après le chiffre des crédits que nous demanderions au parlement. Il n'y a rien de plus à dire sur ce sujet.

L'honorable député a fait une autre déclaration qui m'a agréablement surpris. La votation simultanée, nous dit-il, est le privilège et le droit du peuple. M. l'Orateur, je suis heureux de cette déclaration; c'est avec joie que le parti libéral

M. LAURIER.

entend une semblable déclaration de la part de l'honorable député. Que de peines et d'agitations il en a coûté au parti libéral pour obtenir du parti conservateur cette votation simultanée qui, selon lui, est un privilège dû au peuple. Je demanderai à l'honorable député si, lorsqu'il occupait les banquettes de ce côté-ci de la Chambre, il n'a jamais mis en pratique ce principe de votation simultanée qu'il dit maintenant nécessaire au maintien des libertés du peuple? N'est-il pas vrai que chaque fois qu'il s'est présenté des élections partielles elles ont été faites l'une après l'autre pour permettre à la même bande d'intriguants de parcourir chaque comté.

Nous avons foi, comme l'honorable député prétend y avoir foi, dans le principe de la votation simultanée, et nous avons combattu des années pour ce principe. Nous croyons que partout où la chose est praticable la votation simultanée est un droit qui revient au peuple, et non seulement cela, mais je dirai à l'honorable député, en réponse à ce qu'il m'a dit, il y a un instant, qu'en cela comme en toute autre chose, nous mettons nos principes en pratique. Plusieurs élections partielles devenaient nécessaires, il y a quelque temps, et nous avons eu la votation simultanée dans Brant-sud, Ontario-nord et Simcoe-est.

Mon honorable ami demande pourquoi nous n'avons pas eu une élection dans Champlain en même temps que dans Bonaventure. Je vais tout de suite exposer les faits. Le comté de Bonaventure est peuplé en grande partie de pêcheurs, les électeurs sont à cette époque tous à la maison, et ainsi l'élection a eu lieu dans la meilleure saison pour eux. Mais le comté de Champlain est en partie peuplé d'hommes de chantiers et un quart au moins des électeurs est dans le bois. Or, nous avons fixé l'élection à une époque où, la saison étant finie, les électeurs seront revenus dans le comté pour voter. J'ignore quel sera le résultat, mais j'ai raison de croire que le sentiment populaire dans Champlain est le même que dans Bonaventure, dans Wright et partout ailleurs dans la province de Québec.

À ce propos, l'honorable député s'est permis certaines remarques que, malgré son audace—car je n'ai aucune hésitation à lui reconnaître cette qualité—je ne m'attendais pas à rencontrer dans sa bouche. Il a osé parler de fraudes commises dans ces récentes élections. Mais tout se résume à des paroles sans aucune preuve. Pourquoi ne nous parle-t-il pas de ce qui s'est passé au Manitoba? Nous savons aujourd'hui que les majorités obtenues par son parti dans cette province l'ont été au moyen de tout un système de bulletins falsifiés et maculés comme on n'en a jamais vu d'exemple dans aucun pays, pas même à New-York, aux plus mauvais jours du Boss Tweed et de Tammany Hall. C'est un fait bien connu que certains des fonctionnaires dans ces élections, ceux qui étaient chargés de recevoir les votes des électeurs, étaient des gibiers de pénitencier, des forçats en rupture de ban, des gens qui auraient dû être sous les verrous au lieu d'être au poste qu'ils occupaient. C'est aussi un fait connu que certains personnages sont aujourd'hui en prison parce que la vérité, ou plutôt une partie de la vérité s'est fait jour. Mais l'honorable député a consacré la plus grande partie de son discours à la question des écoles du Manitoba, et ce passage est certainement caractéristique. Du premier mot au dernier, il fait ressortir sa politique et celle des partisans qui lui restent.